



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 16 Février 2017 à 18 h 30

Réf. SP.RS - 116.2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le jeudi 16 Février à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme. KEHRIG-COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme. BUTORI, M. IRAZUSTA, Mme. CAZALIS, Mme. POLA LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoint) – Mme. LEGARDINIER, Mme. CAMACHO-SATHICQ, M. DAUBAS, Mme. ANSAULT-LECUONA, M. DURANDEAU, M. GIANSAINTI, Mme. HARAMBOURE, M. DIAS, Mme. MOUNIOS-ADURRIAGA, M. BOURROUILH-PAREGE, Mme. CAUBET-LECUONA, M. FRUCHART, Mme. VARELA, Mme. CEZA, M. TENA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. ELIZALDE qui donne procuration à Mme. LEGARDINIER, Mme. VESGA- SORONDO qui donne procuration à Monsieur le Maire, M. CAMBLONG qui donne procuration à Mme. VARELA, Mme. IRASSART-ESTOMBA qui donne procuration à Mme. DUHART-ETCHENAUZIA.

ÉTAIT ABSENT : M. BERRA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme. Christelle CAZALIS.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

Monsieur le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2017 par Madame CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter trois rapports sur table, deux que vous avez eus et un qui est récent :

- rapport n° 018.2017 qui concerne la majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- rapport n° 019.2017 qui concerne la Communauté d'Agglomération Pays Basque : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (la CLECT),
- et enfin je vous propose un rapport n° 020.2017, il s'agit d'un avis du Conseil Municipal sur un permis de construire qui est déposé et qui concerne l'Hôtel de Paris.

Est-ce que vous êtes d'accord pour que je rajoute ces 3 questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

## II - DÉLIBÉRATIONS

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO, Maire

### 008.2017 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

005.2017	Autoport - Bâtiment des Transitaires - Location de bureaux au GECT EURORÉGION AQUITAINE-EUSKADI	/
006.2017	Fourniture de produits et matériel d'entretien - Marché passé avec la Société APHESTEGUY	20 000 € à 40 000 € HT/an sur 3 ans maximum
007.2017	Requalification urbaine et paysagère du cœur de ville d'Hendaye - Marché d'étude passé avec le groupement POLISCOPE SCOP ARL ET JEOFFROY DE CASTELBAJAC. FLY SA	34 160,00 € HT
008.2017	Autoport - Centre d'Accueil - location de bureau à l'Atelier Pédagogique Personnalisé de Bayonne (APP)	/
009.2017	Port de Plaisance remplacement de la panne principale et de la panne N - Lot N° 2 : bornes électriques et potelets de distribution d'eau - Avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la Société SDEL RÉSEAUX AQUITAINE	+ 736,00 € HT (nouveau montant du marché 29 495,60 € HT)
010.2017	Réhabilitation de l'École Primaire Ville - Lot n° 4 : Menuiserie extérieure - Avenant n° 1 - Marché de travaux passé avec la Société ARCOUET	Modification du prix de base en moins-value : - 7 614,79 € HT (nouveau montant du marché 92 507,35 € HT)

- Renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 18 mutations foncières pour un montant global de 4 355 799, 41 €.

### MARCHES PASSES SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT (Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNE	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE NOTIFICATION
REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DU CŒUR DE VILLE D'HENDAYE	LOT UNIQUE	POLISCOPE SCOP ARL ET JEOFFROY DE CASTELBAJAC. FLY SA	34 160,00 €	05/01/2017
PORT DE PLAISANCE REMPLACEMENT DE LA PANNE PRINCIPALE ET DE LA PANNE N AVENANT N° 1	LOT N° 2 Bornes électriques et potelets de distribution d'eau	SDEL RÉSEAUX AQUITAINE	736,00 €	11/01/2017
RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE VILLE AVENANT N° 1	LOT 4 : Menuiserie extérieure	ARCOUET	- 7 614,79 €	11/01/2017

Le Conseil Municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

**009.2017 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017**

L'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement pour le budget principal et pour le budget du Port de Plaisance avant le vote du budget de l'exercice 2017.

M. DESTRUHAUT : Juste une précision, il y a, à nouveau, des frais d'études qui apparaissent sur des concepts que nous avons déjà votés par le passé. Des études ont déjà été engagées, désenvasement de la baie, frais d'études de réhabilitation, stationnements, etc.

Est-ce que vous pouvez nous préciser toutes ces études passées, où est-ce que vous en êtes et quels sont les résultats ? et pourquoi de nouvelles études sur les mêmes concepts ?

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : En ce qui concerne le stationnement, il ne s'agit pas d'études, il s'agit d'une mission d'accompagnement que nous avons confiée au Cabinet EREA. Vous savez que nous avons à mettre en place la dépenalisation du stationnement (loi MAPTAM), donc c'est le Cabinet EREA qui nous accompagne dans cette procédure, tout simplement. Effectivement, nous ne sommes pas dans le cadre de frais d'études mais bien dans le cadre de frais d'accompagnement pour une maîtrise d'œuvre.

M. POUYFAUCON : Je m'arrêtera sur la transformation du logement de Belcenia, c'est pour installer les Eglantins.

M. le Maire : Tout à fait, c'est pour y faire le Siège des Eglantins.

M. POUYFAUCON : Donc cela veut dire qu'ils s'en vont de l'ancienne Maison de Retraite d'HAIZPEAN ?

M. le Maire : Oui à priori, ils vont partir un jour.

M. POUYFAUCON : Donc cela fait de la place, cela veut dire que l'on peut y installer le GAZTETXE.

M. le Maire : Oui, évidemment cela peut être une éventualité, il y a d'autres demandes. Il y a déjà le Centre de Loisirs qui lui ne bouge pas.

M. POUYFAUCON : Il n'y a pas de projet immobilier sur HAIZPEAN ? Parce qu'il y a des rumeurs qui courent.

M. le Maire : Pour l'instant il n'y en a pas.

M. POUYFAUCON : Cela serait bien de garder ce bâtiment pour des Associations demandeuses de locaux.

M. le Maire : C'est une option mais cela ne sera peut-être pas l'option retenue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

**018.2017 - MAJORATION DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES  
SECONDAIRES**

Il est décidé de majorer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de le porter à 21 %.

Mme. LEGARDINIER : Nous, HENDAIA BILTZEN, nous nous abstenons sur cette délibération car, à nos yeux, la majoration de la taxe à 60 % désormais permise est nécessaire si le but recherché est réellement d'obtenir la remise d'une partie significative des résidences secondaires sur le marché du logement principal ou si l'on espère compter sur des substantielles rentrées fiscales à destination urbanistique ou sociale.  
Donc, pour nous, cette augmentation nous paraît insuffisante.

M. POUYFAUCON : Nous nous abstenons sur cette délibération car nous pensons qu'elle est trop importante pour être prise en compte à 2 jours du Conseil Municipal.

Par contre ce qui me questionne un peu, c'est le fait d'utiliser un impôt pour combler une soi-disant perte qui est due à l'entrée dans l'EPCI, parce qu'à partir de là cela donne un peu raison aux détracteurs de l'EPCI qui avançaient que l'EPCI ferait augmenter les impôts. C'est un peu mal venu de prendre de l'argent d'un côté pour remplacer celui de l'EPCI.

M. le Maire : Simplement, M. POUYFAUCON, la lecture qu'il faut faire n'est pas celle que vous faites. Il y a un principe de neutralité fiscale, on vous l'a dit tout à l'heure dans la délibération et ce, au niveau de toutes les communes. C'est-à-dire que globalement « grâce » à l'intégration dans cette nouvelle Communauté d'Agglomération Pays Basque les taux des impôts ménagers vont baisser, les taux vont baisser pour les contribuables hendayais. Il est clair que pour toutes les communes le nouvel EPCI Pays Basque va rembourser au travers d'une attribution de compensation cette perte de fiscalité aux communes. Sauf que, Hendaye est une des quelques communes à avoir opté pour une majoration des 20 %, mais au sein des 158 communes de l'EPCI toutes ne l'ont pas fait. Donc l'EPCI ne rembourse pas ce différentiel de perte de matière de fiscalité sur la majoration à 20 %. C'est la raison pour laquelle les contribuables qui aujourd'hui payent les 20 % de majoration sur la taxe d'habitation vont d'abord, dans un premier temps, voir les taux baisser (ils paieront une majoration de 20 % sur un taux qui est baissé). En ramenant ce taux à 21 % ils paieront alors, à peu près la même chose qu'actuellement.

Donc nous ne prenons pas sur un impôt par rapport à un autre, ce n'est pas la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui nous pénalise, c'est simplement que nous avons décidé de rester à équivalence des recettes perçues au titre des impôts sur le ménage, des contribuables qui n'ont pas de résidence secondaire et de ceux qui ont une résidence secondaire qui payent déjà 20 % et qui verront cette imposition ne pas évoluer.

Voilà ce que veut dire cette délibération.

Chaque fois que nous parlerons de cette Communauté d'Agglomération Pays Basque, en tout cas terme de fiscalité, le grand principe qui est acté c'est vraiment la neutralité fiscale au niveau des communes.

M. POUYFAUCON : Très bien, vous prenez le choix de ne pas bouger sur l'imposition des logements secondaires.

M. le Maire : C'est bien cela.

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

10 Abstentions : M. ELIZALDE, Mme. LEGARDINIER, Mme. VARELA, M. CAMBLONG, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, Mme. ZUBIETA, M. POUYFAUCON, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT, Mme. IRASSART-ESTOMBA.

#### **019.2017 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

- Madame Nicole BUTORI est désignée comme représentante titulaire de la Commission à la CLECT,
- Madame Chantal KEHRIG-COTTENÇON est désignée comme membre suppléante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

**010.2017 - TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS 2017 - N° 1**

M. IRAZUSTA : Une fois n'est pas coutume, je vais commencer par l'explication pour surprendre ma collègue Marie-Pierre DUHART-ETCHENAUZIA qui m'aurait posé la question sinon.

Nous allons effectivement fermer 2 postes aujourd'hui. Le premier, il s'agit d'une personne qui a évolué dans son poste de travail, nous avons créé le poste sur lequel elle est stagiaire depuis 6 mois mais nous n'avons pas fermé le poste pendant la durée de son stage. Maintenant que le stage a pris fin et que le poste est confirmé, nous fermons donc le poste antérieur qu'elle occupait il y a 6 mois.

Le deuxième poste, est une personne qui part à la retraite, une ATSEM, mais dont les heures ont été ventilées à des personnes qui sont à temps partiel et ainsi ces dernières ont plus d'heures de travail ou des temps complets.

Pour le premier poste il s'agit d'une évolution de carrière et pour le second il n'y a pas de réductions d'heures.

Suite à l'évolution des postes de travail, aux besoins du service et aux missions assurées, il convient de fermer :

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 :

Filière Technique :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Filière Sanitaire et Sociale :

- 1 poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

**011.2017 - CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ACTION LINGUISTIQUE**

Il est décidé de créer un poste permanent, à temps complet, de Directeur des Affaires Culturelles et de l'Action Linguistique à compter du 15 mai 2017.

M. DESTRUHAUT : La question que nous nous posons : est-ce qu'il y a vraiment besoin d'un Directeur des Affaires Culturelles et de l'Action Linguistique ? Nous supposons qu'il s'agit du remplacement de M. Christophe PAVIA, il y a également un départ à la retraite à la fin de l'année.

Est-ce que plutôt que d'un poste de Directeur il n'y a pas plutôt besoin de plus de personnes pour développer l'aspect culturel et l'action linguistique sur la Ville ? Quel va être le poste ? Quel va être le montant du salaire, nous n'avons pas d'information là-dessus, c'est basé sur des indices ? Nous avons l'impression qu'à la fin de la délibération vous n'allez pas trouver cette personne, vous faites allusion à un recrutement par un agent contractuel, ce qui n'est pas la même chose qu'une personne en Catégorie A. Est-ce que vous pouvez nous donner plus de précisions là-dessus ?

M. IRAZUSTA : Sur le dernier point, ce n'est pas une anticipation d'une inquiétude de ne pas pouvoir recruter. C'est une anticipation d'un cas de figure, si la délibération portait sur le recrutement d'un fonctionnaire et que l'appel à candidature s'avérait infructueux on serait amené à redélibérer au Conseil Municipal pour envisager le recrutement d'un contractuel.

Donc là, nous prévoyons les 2 cas de figure et dans l'hypothèse où c'est un fonctionnaire et c'est la procédure pour les fonctionnaires qui s'appliquera. Dans l'hypothèse où cela serait un contractuel, ce n'est pas une inquiétude qu'il faut lire là derrière c'est une réalité et puis pour éviter de refaire une délibération sur une même question.

Sur le salaire, je crois qu'il s'agit d'un salaire de l'ordre de 3 000 € nets pour un poste de Directeur de Catégorie A.

Sur le choix politique de pourvoir le Service Culturel d'un poste de Directeur, ce n'est pas tout à fait de ma compétence, même si je peux répondre parce qu'il s'agit d'un travail d'équipe, mais Mme. Christelle CAZALIS va vous répondre.

Mme. CAZALIS : Le choix de la création d'un poste de Direction démontre la volonté de l'équipe municipale de se donner les moyens d'un développement d'une politique culturelle et linguistique.

A mon avis, cela représente un réel projet structurant.

Au même titre que le développement de l'action culture passe par des outils comme l'espace d'enseignement artistique ou la pépinière culturelle Hazi Gazia, se doter de moyens humains est tout aussi important voire indispensable.

Il nous paraissait aussi très naturel de lier cette action au travail de la politique linguistique.

En effet, pour être efficace elle se doit être transversale et nous le constatons au quotidien et peut être de manière encore plus évidente au niveau de la culture.

Cela apporte à notre politique culturelle et linguistique une vraie cohérence et une réelle capacité à la réalisation de nos ambitions politiques.

Aujourd'hui, après plus de 6 années d'existence, il nous faut faire le bilan du projet d'établissement MENDI ZOLAN.

Il est évidemment positif mais si l'on souhaite le faire évoluer et lui assurer une telle réussite : travailler sur de nouveaux publics, être encore mieux identifié comme espace de travail pour les compagnies professionnelles et les institutions soutenant la création artistique, développer les réseaux du spectacle vivant pour être au cœur de dispositifs porteurs pour notre Commune et enrichir notre programmation de la saison culturelle ou du Mai du Théâtre, réfléchir à la destination de l'espace d'exposition pour trouver le juste équilibre entre le soutien à la pratique en amateur et professionnelle dans le domaine des arts visuels, plastiques en lien avec Nekatoenea, Arcad ou la FRAC, accompagner le secteur économique de la culture et créer des passerelles avec l'économie sociale et solidaire.

Il nous faut aussi pour cela repenser au sein de l'équipe aux nouvelles missions de chacun, repenser le fonctionnement de l'établissement et permettre à tous de s'épanouir dans un nouveau projet.

Nous avons également au sein de la Commission Culture attaché une importance particulière à travailler sur la culture pour tous avec comme un des axes forts l'art culture et santé. En effet, au vu d'établissement de santé tels que l'Hôpital Marin, le Nid Marin ou de structures comme le Centre Éducatif Fermé, la Maison de Retraite il nous faut approfondir ces sujets. Il est évident que jusqu'alors nous avons déjà bien travaillé ces dossiers mais si nous souhaitons les faire avancer il nous faut l'appui d'un technicien qualifié en capacité de nous accompagner dans la réalisation de nos missions.

Nous avons au travers du Consorcio également une expérience intéressante sur le transfrontalier.

Nous pouvons, je crois, aller bien au-delà de ce qui est fait actuellement sur les projets transfrontaliers ou européens avec des partenaires privilégiés.

Quand on sait que la Culture est par excellence une compétence partagée, il nous faut travailler à des projets en plus étroite collaboration avec nos partenaires et c'est une des missions principales d'un poste de Direction.

Il est indispensable pour notre Ville de s'associer aux réflexions institutionnelles portées par la Région, le Département mais aussi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la CAPB.

Pour ne parler que de la Communauté Agglomération Pays Basque elle est en charge dans le domaine culturel et on peut citer déjà au moins de deux dossiers qui nous intéressent particulièrement que sont culture et la langue basque ainsi que les enseignements musicaux.

En tant qu'élus nous serons actifs et dynamiques dans les différentes instances de travail cependant pour être efficaces il nous faut aussi les éclairages d'un professionnel compétent, disponible pour assister aux réunions techniques afin de permettre à notre Commune d'être candidat voire pilote sur certains projets, c'est en étant informé que l'on peut être réactif.

C'est ainsi, je crois, que l'on mène des politiques publiques cohérentes et pertinentes pour notre territoire.

Nous avons à la fois la responsabilité du service public rendu à la population avec l'accès à l'enseignement artistique, la possibilité d'assister à des spectacles ou des manifestations variées et riches.

Nous avons également la responsabilité de la structuration du secteur culturel par le soutien à la création et à la diffusion artistique.

La Culture permet le mieux vivre ensemble, l'ouverture d'esprit.

Le monde de la Culture et de l'Artistique rend notre société plus tolérante et notre conscience plus éveillée.

M. POUYFAUCON : C'est très bien Christelle tout ce que tu nous dis, je pense que nous avons une Commission Culture et surtout une Adjointe qui fait cela très bien. Je pense que nous pourrions éviter un salaire important et peut être nous pourrions le garder pour une personne qui va s'occuper de MENDI ZOLAN, qui va être là sur le site et peut être garder un poste d'ATSEM plutôt que le fermer sur la délibération d'avant.

M. IRAZUSTA : Je reviens sur le poste d'ATSEM, parce que l'on mélange un peu tout. Les heures du poste d'ATSEM ne sont pas perdues, elles sont ventilées sur d'autres postes.

Je crois que sur le rôle d'un Adjoint par rapport à une politique, si je peux me permettre, ce n'est pas un Chef de Service, ce n'est pas à lui de faire le travail des Techniciens et des professionnels. Le rôle des élus est le rôle des élus et le rôle des Techniciens est le rôle des Techniciens. La politique municipale a besoin d'un élu qui le chapote et pour cela on est largement doté mais nous avons aussi besoin de Techniciens pour le réaliser et c'est un autre aspect de la politique municipale.

Mme. CAZALIS : Il ne faut pas voir que l'aspect financier parce que c'est vraiment une réflexion depuis 3 ans sur l'ensemble des besoins du service culturel et où cela pêchait. MENDI ZOLAN c'est un projet d'établissement à retravailler mais c'est, d'une manière générale, comment donner plus de fluidité et de permettre de mieux travailler au sein du service culturel.

Je crois qu'à peu près tous les services sont dotés d'un Directeur, excepté la Culture donc je ne vois pas en quoi c'est dérangeant et d'autre part, une des missions si tu l'as bien entendu c'est de pouvoir travailler tous les projets en partenariat. Aujourd'hui, par exemple nous travaillons très peu les subventions avec nos partenaires institutionnels, nous ne travaillons pas suffisamment les réseaux (réseaux de programmation : saison culturelle ou Mai du Théâtre) se sont des économies d'échelle. Demain quand un Technicien fait ce travail là cela nous permet d'avoir des spectacles dans un réseau, dans une programmation commune donc avec des tarifs. L'inquiétude financière que vous avez, rassurez-vous je l'ai, nous l'avons tous ici dans cette Assemblée et justement cela a été par cette préoccupation-là qu'est venue cette réflexion parce qu'effectivement, aujourd'hui, il faut nous donner les moyens de nos ambitions en trouvant des projets qui sont co-écrits avec d'autres institutions, d'autres réseaux pour aboutir.

M. DESTRUHAUT : Je voulais juste revenir sur ce que tu as dit Richard, concernant la partie des ATSEM, tu dis les heures sont distribuées sur les autres postes en cours. Il y a quand même la fermeture physiquement, une personne ne sera plus là, sans parler de redistribution des heures.

Mme. BUTORI : Plus précisément, il s'agissait d'une personne qui devait partir à la retraite au mois de décembre. Cette personne-là nous l'avions gardée sans impacter les autres ATSEM, c'est-à-dire autrement dit elle était en plus. Lorsque cette personne est partie nous avons retrouvé un fonctionnement normal. Nous n'avons fermé aucun poste d'ATSEM. Il y a toujours une ATSEM par classe dans toutes les écoles maternelles. Il faut être bien clair, il n'y a pas eu de suppression d'emploi du tout.

M. le Maire : Mme. BUTORI l'obligation d'une ATSEM par classe ?

Mme. BUTORI : Il n'y a aucune obligation d'ATSEM par classe. Les textes sont très clairs à ce sujet.

M. le Maire : Merci Mme. BUTORI.

M. POUYFAUCON : Nous allons nous abstenir sur cette délibération car nous ne sommes pas convaincus du bien-fondé.

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

6 Abstentions : Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, Mme. ZUBIETA, M. POUYFAUCON, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT, Mme. IRASSART-ESTOMBA.

#### **012.2017 - CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES - SERVICE STATIONNEMENT - RENFORT DE SERVICE**

Il est décidé de créer 2 emplois non permanents, à temps complet, pour la période du 15 mai 2017 au 31 décembre 2017.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : Je souhaiterais savoir pour quelle raison cette période va jusqu'au 31 décembre ? Parce que même si on considère que vous allez remplacer des personnes qui prennent leurs congés, malgré tout il y a moins de travail puisque le boulevard de la mer, la partie Est sera en travaux et la partie Ouest est gratuite l'hiver.

M. IRAZUSTA : J'étais sûr que tu poserais la question mais là je voulais te laisser la parole. C'est un calcul qu'il faut faire avec la délibération suivante, c'est-à-dire que nous avons regardé ce qui avait été fait l'année dernière, combien de temps il fallait pour renforcer le service de stationnement.

L'an dernier, nous avons dû renouveler des contrats car nous avons une saison qui s'étend et puis il y avait des récupérations à prendre et nous avons eu des problèmes, il fallait prêter serment, etc.

Cette fois-ci, nous l'avons fait en 2 parties afin qu'il y ait moins de bousculade au moment des récupérations. Cela sera le même temps que l'année dernière mais divisé autrement dans les contrats.

Pourquoi 2 délibérations ? Parce que tu vas me poser la question et j'anticipe. Quand le contrat est porté à 6 mois c'est forcément du renfort de service et l'autre contrat est plus court donc c'est de l'emploi saisonnier.

Au total nous aurons le même nombre d'heures que l'année dernière sur la politique de stationnement mais en évitant qu'en cours de saison on soit obligé de renouveler le contrat ce qui entraîne des problèmes administratifs.

Sur le fait que l'on déborde sur une période où nous serons en travaux, j'apprécie que tu anticipes cette future réalisation de nos chantiers, et sur le fait qu'il y aura une partie gratuite mais c'est aussi la période où d'autres agents qui travaillent en Ville et dans d'autres quartiers prennent leurs récupérations du temps fait en plus pendant l'été, ainsi c'est à ce moment-là que les remplaçants remplacent.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : Actuellement il y a combien d'ASVP ?

M. le Maire : 5 ASVP et 1 Policier Municipal.

M. TRANCHE : Juste Marie-Pierre, je n'ai pas le même ressenti sur la somme de travail qu'a ce service, bien au contraire, car là nous avons parlé uniquement du contrôle du stationnement mais vous l'avez vu sur des missions complémentaires la sortie des écoles ou au cas par cas, c'est très chronophage, quand nous avons considéré que les situations étaient dangereuses la Municipalité a tenu à mettre des agents pour garantir la sécurité des enfants, ça c'est le premier point.

En deuxième point, en ce qui concerne le contrôle des véhicules épaves qui est une mission importante. Il y a des missions liées à l'urbanisme qu'ils sont en train de faire par dérogation sur leurs missions et enfin, nous avons un plan Vigipirate et des manifestations et des événements largement plus surveillés, largement plus encadrés ce qui nécessite, bien au-delà, le nombre d'heures que nous avons attribué les années précédentes.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : Là pour les épaves et pour ces missions il ne faut pas un Policier Municipal ? Pas forcément ? L'ASVP est habilité ?

M. le Maire : Aujourd'hui, c'est le Policier Municipal qui fait cela.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : Donc on ne peut pas remplacer le Policier Municipal par rapport aux tâches qu'il a qui sont plus probablement plus conséquentes l'été. L'ASVP ne pourra pas remplacer le Policier Municipal.

M. TRANCHE : On est bien dans un pot commun, quand c'est un Policier Municipal qui les signe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

#### **013.2017 - CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES - SERVICE STATIONNEMENT - SAISON 2017**

M. IRAZUSTA : Cette délibération est complémentaire à la précédente.

Il est décidé de créer à compter du 15 mai 2017 :

- 3 emplois d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 15 mai 2017 au 30 septembre 2017 affectés notamment au contrôle du stationnement payant,
- 1 emploi d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1er juillet 2017 au 31 août 2017 affecté au comptage des pièces et au contrôle du stationnement payant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

#### **014.2017 - AVANCE SUR SUBVENTION - CENTRE SOCIAL DENENTZAT**

Il est décidé d'allouer au Centre Social DENENTZAT une avance sur la subvention 2017 de 70 000 €.

M. IRAZUSTA : Je voudrais préciser que cette avance de trésorerie doit permettre au Centre Social de faire face à ses besoins, mais au-delà de ce qu'elle permet, elle montre aussi, que la Ville d'Hendaye et le seul partenaire qui peut accompagner le Centre Social dans ses besoins urgents. Les autres financeurs ont un calendrier qui est plus ferme, plus inamovible et seule la Ville peut être souple et accorder, si vous l'accordez, une avance qui permette de débloquer la situation.

Cette avance me permet également de souligner, qu'au moment où le Centre Social voit les réductions budgétaires qu'imposent beaucoup de ses partenaires et notamment le Conseil Départemental, il constate également que la subvention de la Ville d'Hendaye en 2016 lui a permis de compenser les réductions imposées par d'autres ailleurs.

Déjà en 2016, la Ville d'Hendaye a accepté d'équilibrer le budget du Centre Social et la Commission Solidarité a proposé à l'unanimité de reconduire cette approche en 2017 et donc a demandé que la subvention allouée en 2017 confirme le soutien de la Ville à l'activité du Centre Social DENENTZAT.

Cette subvention de 152 220 € sera soumise au vote dans le cadre du prochain budget 2017. Enfin, dernière observation, cette avance me permet également de rappeler que la subvention accordée en 2016 et, je l'espère celle que nous voterons en 2017, est en forte augmentation par rapport à celle des années précédentes parce que nous avons décidé de soutenir le projet d'extension des activités du Centre Social notamment dans le quartier de DONGOXENIA.

L'avance qui vous est soumise ce soir, fait donc intégralement partie d'une politique volontaire de la Ville d'Hendaye de soutien au Centre Social DENENTZAT à la fois dans sa gestion quotidienne, en l'aidant à pallier les défaillances d'autres partenaires, mais également de soutien dans sa démarche sur l'ensemble de la Ville et notamment dans les nouveaux quartiers.

M. DESTRUHAUT : Juste dire que vous êtes dans la continuité de ce qui a été fait et bien évidemment nous vous soutenons et nous voterons pour.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE Mme. Martine ANSAULT-LECUONA

**015.2017 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017 - ASSOCIATION DENAK LAGUN**

A l'occasion des quarante ans d'existence de l'Association DENAK LAGUN, cette dernière organisera diverses animations et festivités. Il est décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 700 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON

**016.2017 - PPRL : AVIS**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au présent dossier en demandant une réponse à l'interpellation sur un test de sensibilité par simulation d'un niveau marin centennal avec une crue de récurrence inférieure à 10 ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

**017.2017 - REMBOURSEMENT DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LA COMMUNE D'HENDAYE  
POUR L'ENTRETIEN DES DEUX ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES  
COMMUNAUTAIRES JONCAUX ET DORRONDÉGUY**

L'Assemblée décide :

Article 1 : d'approuver le coût horaire moyen du personnel communal mis à disposition fixé à 24,88 € ;

Article 2 : d'approuver le principe de fixation du coût matériel mis à disposition et arrêté à hauteur d'un coût horaire de 60,00 € ;

Article 3 : d'approuver les termes de la convention de remboursement des prestations effectuées par le service propreté de la Commune d'Hendaye pour l'entretien des zones d'activités économiques communautaires pour le compte de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE sur la période 2014-2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

**020.2017 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE DU PROJET HÔTEL  
DE PARIS**

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : Il ne s'agit pas d'une délibération par surprise mais c'est le calendrier qui nous l'impose. Nous avons un pétitionnaire pour qui l'État nous avait demandé de retirer le permis de construire et qui a déposé un nouveau permis de construire hier soir à 17 h 30, à la fermeture de nos bureaux. L'urgence fait que, il nous est demandé aujourd'hui de passer un avis en Conseil Municipal pour une Commission des sites.

L'Assemblée décide d'approuver :

- la construction d'une résidence de 9 logements donnant sur la Rue des Jasmins,
- la réhabilitation de l'Hôtel de Paris en 16 logements dont 9 logements sociaux et un commerce.

Il est décidé de donner un avis favorable à la réalisation de ce projet et de saisir la Commission des sites pour qu'elle se prononce.

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : Il s'agit du même projet qui avait été présenté en Commission des Travaux.

M. POUYFAUCON : Nous nous abstenons parce c'est un dossier important, j'aimerais avoir plus d'informations dessus. Le fait de l'avoir il y a, à peine une heure, nous ne pouvons pas statuer donc nous nous abstenons.

M. le Maire : Mme. KEHRIG-COTTENÇON vous a dit que cette question est déjà passée en Commission des Travaux.

M. POUYFAUCON : D'accord, mais si on avait su qu'elle serait abordée ce soir on aurait étudié la question.

M. le Maire : Vous seriez venu en Commission des Travaux ? Désolé M. POUYFAUCON.

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : Je voulais préciser que c'est vraiment l'urgence du calendrier qui fait que la délibération vous est proposée comme cela. Ce n'est pas dans nos habitudes de faire ce genre de délibération.

M. POUYFAUCON : Je comprends l'urgence du calendrier, donc comprenez que nous on s'abstienne.

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

7 Abstentions : M. IRAZUSTA, Mme. DUHART-ETCHENASIA, Mme. ZUBIETA, M. POUYFAUCON, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT, Mme. IRASSART-ESTOMBA.

#### QUESTION ÉCRITE N° 1

---

Monsieur DESTRUHAUT fait lecture de la question écrite adressée à Monsieur le Maire en ces termes :

Je vous remercie de me donner l'opportunité de vous poser cette question, j'aurais voulu vous la poser il y a un mois mais cela n'a pas été possible.

Je vous la pose aujourd'hui après vous l'avoir adressée il y a 3 jours.

Le Rapport d'Observation Définitif de la Chambre Régionales des Comptes qui nous a été présenté le 25 Octobre dernier relevait des anomalies d'ordre budgétaire, faisant référence à des opérations intervenues pendant votre mandat de Maire ou d'Adjoint aux Finances lors de précédents mandats : certaines d'entre elles, affectent significativement la fiabilité des comptes de la Commune, dont les résultats ont même pu s'en trouver parfois artificiellement majorés.

Nous en avons largement débattu dans cette salle lors du Conseil Municipal du 25/10/2016.

L'une de ces anomalies (mentionnée dans le Rapport en page 14 §5.1.1), avait déjà été constatée par la Cour des Comptes dans son précédent rapport d'analyse sur la période 2001-2007, porte sur la somme de 2 066 857 € pour des subventions indûment transférées au compte de résultat du Port de Pêche, ce qui a eu pour conséquence d'embellir le résultat financier de ce budget annexe. Compte-tenu de l'importance de la somme, une dérogation devait être accordée par la Direction Départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques pour permettre cette régularisation.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui si la demande de dérogation a été faite à la Direction Départementale des Finances Publiques ? Avez-vous reçu une réponse de leur part ?

Merci de nous envoyer une copie des échanges respectifs.

M. le Maire : Je rappelle que en 1997, c'est-à-dire il y a déjà 20 ans, le budget du Port de Pêche a migré de l'instruction comptable M11 à l'instruction M4. Dès le début de cet exercice, le montant des comptes 131 qui étaient des comptes de subventions présentaient un solde nul alors que le compte d'amortissement correspondant 139 présentait un solde 3 840 000 francs c'est-à-dire 585 473,41 €. Sur les exercices suivants ont été comptabilisés les amortissements de subventions sur les articles 139 et 131 et parallèlement des subventions ont été encaissées pour 1 405 430 € entre 1997 et 2009.

Vous avez fait allusion dans votre courrier, que j'étais, fort justement à un moment donné Adjoint aux Finances et puis Maire, mais je peux vous préciser aussi que ce dossier a concerné 3 Directeurs Financiers Mme. DILET, M. ZAPIAIN et M. PECASTAINGS et 3 Comptables du Trésor M. BRUZAUD, M. MARTINELLI et Mme. PEREZ. Donc nous étions très nombreux sur l'affaire.

Cela étant, la Direction des Finances et le Trésor Public après des recherches et tentatives de reconstitution des écritures d'amortissement a établi une ventilation partielle des subventions et des amortissements correspondants.

Il reste, cependant, des dotations non identifiables pour un montant de 2 066 857,92 € qui ont été isolés sur l'article 139.16 du Port du Pêche bien sûr (on ne parle pas du Budget Général).

Le 04 mai 2016, le Trésorier adressait un courrier à sa hiérarchie, dans lequel il exposait l'historique et la sollicitait pour obtenir une méthode de régularisation qui ne mette pas en péril l'équilibre budgétaire du Budget Annexe du Port de Pêche. Il est vrai qu'en M14 (c'est tout ce qui concerne le Budget Général) il est possible de régulariser au moyen d'une écriture d'ordre non budgétaire sur l'article 1068 c'est-à-dire les excédents de fonctionnement capitalisés. Mais, il n'en est pas de même en M4 c'est-à-dire tout ce qui concerne les SPIC (les Services Publics Industriels et Commerciaux) ce qui est le cas de notre Budget Annexe du Port de Pêche.

La réponse de la Direction Départementale des Finances Publiques indiquait le recours à des écritures d'ordre budgétaire, recours qui impacteraient directement l'équilibre budgétaire.

Le 30 novembre, la Ville d'Hendaye adressait 2 courriers identiques à la Préfecture et à la Direction Départementale des Finances Publiques, l'objet de ces courriers était l'obtention d'une dérogation pour la résorption de cet excédent. La dérogation consistait à recourir à une écriture d'ordre non budgétaire uniquement donc chez le Comptable, c'est-à-dire au Trésor Public, telle qu'elle a été pratiquée en 2016, par nous tous ici présents sur le Budget Général, par une délibération prise le 19 janvier 2016. A ce jour, nous n'avons aucune réponse à cette demande de dérogation dont nous vous communiquerons bien sûr les 2 courriers datés du même jour adressés à Monsieur le Préfet et à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Une deuxième question m'a été posée par M. Richard IRAZUSTA.  
Monsieur le Maire donne la parole à M. IRAZUSTA.

#### QUESTION ÉCRITE N° 2

---

M. IRAZUSTA : C'est sur un dossier, vous l'avez compris qui me tient à cœur, puisque c'est le bâtiment qui abrite, notamment, le Centre Social DENENTZAT.

A plusieurs reprises, les travaux de rénovation du bâtiment qui abrite notamment le Centre Social DENENTZAT ont fait l'objet de commentaires au cours de réunions du Conseil Municipal. Ces propos, souvent vagues, sont de nature à susciter des interrogations sur ce chantier important qui concerne beaucoup d'hendayaises et d'hendayais.

En tant que représentant de la Municipalité au Conseil d'Administration du Centre DENENTZAT, avec mes collègues Martine ANSAULT et Iker ELIZALDE, je souhaite avoir une information claire sur l'avenir de ce bâtiment.

En ce qui concerne la partie qui ne sera pas affectée au Centre Social, pouvez-vous indiquer quelles sont les options retenues et quelle en sera l'utilisation ?

Votre réponse permettra aux administrateurs, à l'équipe professionnelle et aux nombreux bénévoles de poursuivre leur engagement en écartant les fausses interrogations ou les rumeurs parfois malveillantes. Elle permettra également à l'ensemble des utilisateurs de cet outil prochainement rénové, jeunes et moins jeunes, habitants du quartier et de toute la Ville, de comprendre la logique de l'investissement important que la Collectivité réalise dans ce projet.

Je vous remercie.

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : Effectivement et afin que ce projet ne suscite plus de fausses interrogations engendrées par de fausses annonces faites dans cette salle et à travers divers supports, il est grand temps ce soir de faire un point technique et chronologique.

Je tiens tout d'abord à rappeler que nous travaillons depuis que nous avons repris ce dossier, de concert avec le centre social DENENTZAT et son Directeur, et Monsieur Garcia, interlocuteur unique du Conservatoire Maurice Ravel dans la juste continuité républicaine, qu'un tel dossier nous impose.

Donc, nous ouvrons maintenant ce dossier et nous remontons au projet initial, tel qu'il avait été pensé par l'exécutif précédent.

Le dossier qui a fait l'objet de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre était intitulé :

« Extension et réaménagement du Centre Social DENENTZAT - construction de salles de danse »

Ce dossier, qui a été présenté aux membres de la Commission des travaux en date du 24 septembre 2013, est très clair : je reprends donc le compte rendu de cette Commission :

« afin de répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs du Centre Social DENENTZAT et par le conservatoire Maurice Ravel Côte Basque de Bayonne, nous prévoyons l'extension et le réaménagement des locaux existants et la construction de salles de danse. Il est envisagé d'achever une première tranche de travaux pour septembre 2015. Des locaux d'accueil mutualisés, des bureaux, deux salles de danse, une salle polyvalente et les équipements associés seront mis à disposition des utilisateurs. »

Le programme était très détaillé et très clair. Nous sommes donc tous d'accord pour lire et donc dire que le mot mutualisation n'est utilisé que pour les locaux d'accueil. En aucun cas pour les studios de danse. L'ambiguïté volontairement entretenue est donc enfin levée.

Ces propos sont également repris dans la délibération 082.2013 qui nous présentait le cahier des charges du projet ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre. Délibération qui n'avait pas manqué de susciter des interrogations de notre part, tant sur le montant qui nous semblait sous-estimé eu égard au cahier des charges présenté, que sur la pertinence d'un tel projet à 6 mois des élections.

Le Maire précédent a toutefois signé le marché de maîtrise d'œuvre le 17 février 2014.

Au lendemain des élections, nous avons choisi de poursuivre ce dossier tout en lui apportant les modifications qui nous semblaient s'imposer.

C'est ainsi que nous avons choisi de donner au mot « mutualisation » toute sa force. Nos interrogations portant non pas sur l'extension et le réaménagement du Centre Social, il nous a alors semblé urgent et important de porter notre attention sur la partie des deux studios de danse.

En effet, et là je dois saluer le courage de notre Adjointe à la Culture Christelle CAZALIS, qui a fait un très beau travail d'analyse des pratiques et des besoins de notre territoire.

C'est ainsi que nous avons choisi de proposer :

- un studio dédié à l'expression corporelle,
- une salle mutualisable,
- des sanitaires et circulations.

Un studio dédié à l'expression corporelle qui prend en compte toutes les exigences techniques (revêtements de sol, revêtements muraux, acoustique) inhérentes à ce genre de pratiques artistiques.

Une salle mutualisée qui pourra permettre à toutes les associations qui évoluent autour du chant, du théâtre, de la danse, d'avoir une salle qui leur est dédiée alors que jusqu'à maintenant elles pratiquaient dans diverses salles de classe de nos écoles

Et enfin des sanitaires que nous avons dû adapter aux publics accueillis dans ces espaces (enfants : garçons et filles, professeurs, autres intervenants et enfin parents).

Donc en conclusion, je tiens à redire qu'effectivement notre projet n'est pas celui de l'opposition. Que nous avons fait des choix et que nous les assumons, car ils sont pertinents.

Nos choix ne relèvent pas du hasard, mais nous avons pris le temps de nous projeter dans le fonctionnement de cet espace et à la lecture des créneaux horaires transmis par le Conservatoire, je peux vous dire que certaines pratiques n'étaient pas compatibles avec la disposition des deux salles de danse telles qu'initialement prévues.

Donc il est grand temps de se rassembler autour de ce projet qui est important pour notre territoire. Et de grâce, arrêtons de nous chamailler.

Le Conservatoire Maurice Ravel est un partenaire privilégié pour Hendaye et nous continuerons à accompagner le travail qu'il réalise au quotidien.

Cessons donc d'opposer projet contre projet, Ville contre Ville.

D'autant que cela n'a échappé à personne : nous sommes dorénavant tous dans le même territoire : l'Agglomération Pays Basque.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 35.

HENDAYE, le 17 Février 2017

*Le Maire,*

*Conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques,*



*Kotte ECENARRO*

*AFFICHE A LA PORTE*

*DE LA MAIRIE : le 17.02.2017*

*Le Maire,*

*Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques*

